

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026

Délibération N° 2026/022

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN DE LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE

VU - la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU - le Décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du code de la commande publique, l'entreprise DEMATIS a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Madame la Maire signe le contrat d'adhésion aux services de DEMATIS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- autorise Madame la Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que Madame la Maire signe le contrat d'adhésion aux services de DEMATIS pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que Madame la Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Seine-Maritime, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que Madame la Maire signe le contrat de souscription entre la commune d'ISNEAUVILLE et DEMATIS avec certificat électronique EIDAS/RGS.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 18 février 2026

Affichage : 18 février 2026